

RAPPORT

D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES



2019

PREAMBULE

Le présent rapport d'orientation budgétaire est établi conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le document présenté a pour objectif de soumettre à l'information et au débat des conseillers municipaux les priorités budgétaires et financières et les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice à venir ainsi que les paramètres qui ont permis de le construire.

Il est structuré selon le plan suivant :

Table des matières

<i>1-1 Le contexte économique international</i>	3
<i>1-2 La situation économique nationale</i>	4
<i>1-3 L'environnement socio-économique local</i>	6
<i>2-1 Les recettes de fonctionnement</i>	11
<i>2-1-1 Evolution de la fiscalité directe</i>	11
<i>2-1-2 La fiscalité indirecte</i>	12
<i>2-1-3 Les ressources institutionnelles (dotations)</i>	13
<i>2-1-4 Les autres recettes de fonctionnement</i>	14
<i>2-2 Les dépenses de fonctionnement</i>	14
<i>2-2-1 Les charges à caractère général</i>	15
<i>2-2-2 Les charges de personnel</i>	16
<i>2-2-3 Les subventions de fonctionnement</i>	17
<i>2-3 L'épargne de la collectivité</i>	18
<i>2-4 Les dépenses d'investissement 2018</i>	18
<i>2-5 Le programme d'investissement 2019</i>	18
<i>2-6 Le financement des dépenses d'investissement</i>	20

1- Analyse du contexte économique

1-1 Le contexte économique international

Ralentissement de la croissance économique mondiale

La croissance mondiale du PIB (Produit Intérieur Brut) a atteint 3,7% en 2017, grâce au rebond de la production industrielle, à une constante hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le 2^{ème} semestre 2016, et aux changements de la politique fiscale américaine (baisses d'impôts des entreprises et des ménages).

Cependant, alors que le FMI (Fonds Monétaire International) prévoyait une croissance de 3,9% pour 2018, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) a abaissé cette prévision à 3,7%, ainsi que ses chiffres pour la plupart des pays du G20 (sauf les États-Unis et la Chine), mettant en avant le regain de tensions commerciales, le resserrement des conditions financières lié à la sortie des politiques monétaires accommodantes, les risques politiques accrus (en particulier en Europe, notamment au Royaume-Uni et en Italie) et le retour des risques financiers, dix ans après la crise.

Selon l'OCDE (*perspectives économiques de l'OCDE, volume 2018, numéro 2*), l'expansion mondiale a connu son point culminant. De fait, la croissance du PIB mondial devrait, selon les prévisions, revenir à environ 3,5% en 2019 et 2020, soit un niveau globalement conforme à la croissance de la production potentielle mondiale.

Aux États-Unis, alors que la croissance flirtait ces dernières années autour de 2%, elle devrait en 2018 atteindre et même dépasser les 4%. Le taux de chômage a baissé à 3,8% en mai 2018. Néanmoins, l'euphorie actuelle tient en grande partie à la baisse drastique de l'impôt sur les sociétés votée fin 2017, qui est allée directement grossir les profits des entreprises. Pourtant, cette décision hypothèque l'avenir. En effet, en un an, les recettes publiques ont déjà chuté d'un tiers. Le déficit budgétaire explose littéralement et aura doublé d'ici 2020. Alors que les baisses d'impôts et la croissance devraient attirer les capitaux, les investissements étrangers ont malgré tout fortement baissé, notamment à cause des barrières douanières.

La Russie devrait connaître une croissance de 1,8% en 2018 contre 1,5% en 2017. Cependant, par rapport aux précédentes prévisions, le rouble va être légèrement plus faible et les sorties de capitaux plus élevées au cours des 12 prochains mois, en raison notamment des nouvelles sanctions américaines.

En Chine, la croissance a été en 2017 de 6,9%, grâce notamment aux investissements publics dans les infrastructures et dans l'immobilier. Toutefois, la croissance devrait se heurter à la volonté de réduire les surcapacités industrielles, de dégonfler la dette publique et privée chinoise (qui dépasse 250% du PIB), et d'éviter que ne s'envolent encore davantage les prix de l'immobilier dans les grandes villes. L'économie chinoise doit aussi faire face au combat du

gouvernement contre la pollution : depuis plusieurs mois, des dizaines de milliers d'usines du nord du pays ont dû fermer ou réduire leur production. Ces mesures, couplées au bras de fer commercial avec les Etats-Unis, induisent une prévision de croissance pour 2018 de 6,5%.

Enfin pour l'Inde, après une croissance de 7,1% en 2016 et de 6,7% en 2017, le PIB devrait s'élever à 7,3% en 2018, faisant du pays le nouveau moteur de l'économie mondiale. L'introduction d'une taxe nationale sur la vente des marchandises et des services et le flux d'investissements étrangers ont dynamisé le pays, dont la population demeure néanmoins très pauvre.

Modération de la croissance en zone Euro

Dans la zone euro, la croissance devrait s'émousser lentement et passer d'environ 2 % en 2018 à un niveau légèrement supérieur à 1,5% d'ici 2020. Une politique monétaire accommodante, une politique budgétaire modérément expansionniste en 2019, une solide croissance de l'emploi et des conditions de financement favorables se conjugueraient pour soutenir la demande intérieure, mais l'essoufflement de la demande extérieure et l'accroissement des incertitudes liées à l'action publique constituent des freins à l'activité.

1-2 La situation économique nationale

Une croissance moins forte que prévue en France

Après cinq années de croissance atone (0,8 % en moyenne sur la période 2012-2016), la reprise s'est enfin matérialisée en 2017 avec une hausse du PIB de 2 %. Certains facteurs négatifs qui ont marqué 2016 (chute de la production agricole, impact des attentats sur le tourisme, etc.), et qui ont participé à la mauvaise performance du commerce extérieur (contribution de -0,8 point de PIB), se sont estompés, permettant à l'économie française de profiter pleinement du redressement de sa demande intérieure.

Avec une croissance attendue de 2 % en 2018 et 2,1 % 2019, les perspectives de voir l'économie française se rapprocher de sa production potentielle (dont le taux de croissance est de 1,2 %) d'ici à la fin de l'année 2019, étaient sérieuses.

Malheureusement, d'après l'INSEE (prévisions actualisées au 13 décembre 2018), la croissance française n'aura été que de 1,5% en 2018, et aucune accélération n'est attendue en 2019, avec une hausse du PIB de 0,4% au premier trimestre 2019, puis 0,3% au deuxième trimestre.

Le mouvement des « gilets jaunes » devrait coûter 0,1 point à l'économie estime l'INSEE, mais il n'est pas le seul responsable : Le moral des industriels comme des ménages avait commencé à s'affaiblir avant le mois de novembre 2018, et le ralentissement est généralisé dans la zone euro.

Le principal moteur devrait venir du pouvoir d'achat, qui devrait augmenter nettement : La hausse de la prime d'activité, la baisse de la CSG pour les retraités modestes et la défiscalisation

des heures supplémentaires devraient se traduire par une hausse de 0,5 point du revenu disponible des ménages.

Du côté des entreprises, les moteurs commencent aussi à s'essouffler. L'investissement des entreprises devrait continuer à progresser de + 0,6 % par trimestre jusqu'à l'été 2019, mais le rythme est plus faible qu'en 2018 et 2017. La production industrielle, faute de déboucher, devrait stagner au premier semestre. Quant au commerce extérieur, il devrait une nouvelle fois peser négativement sur l'activité.

Coup de frein au redressement des finances publiques

Le 22 juin 2018, le Conseil de l'Union Européenne actait officiellement la clôture de la procédure de déficit excessif ouverte à l'encontre de la France. Le déficit public mesuré par l'INSEE était alors à 2,6% du PIB au lieu des 2,9% prévus par la LPF 2018. Il s'agissait du déficit le plus bas enregistré depuis 2007, la France étant le dernier Etat de la zone Euro (avec l'Espagne) à faire l'objet d'une telle procédure.

Mais les perspectives ont radicalement changé au mois de décembre 2018, conséquence du mouvement dit « des gilets jaunes », et des annonces du gouvernement en fin d'année concernant le pouvoir d'achat.

Le déficit dépassera probablement les 3% du PIB en 2019 sous le double effet de ces mesures et de la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales employeurs, qui conduira à une double exonération en 2019 (le CICE étant perçu avec un an de décalage).

Les grandes lignes de la loi de finances initiale (LFI) 2019

- **Augmentation du pouvoir d'achat** (plus de 6 milliards d'euros) : suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, réduction des cotisations chômage et maladie, exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019 ;

- **Travail** : 2,5 milliards d'euros seront investis pour traiter en profondeur les causes du chômage (le taux de chômeurs tourne autour de 9% en 2018). Les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes ;

- **Protection** : revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés. Les moyens alloués aux Armées, à la Justice et à l'Intérieur seront également renforcés ;

- **Avenir** : un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation (860 millions d'euros d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1 800 postes), la Recherche, la transition écologique et à travers le « Grand plan d'investissement » du Gouvernement. La transformation en profondeur de l'action publique s'accélèrera en 2019 avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi, la revue à la baisse des effectifs de

l'État et de ses opérateurs (objectif de 50 000 suppressions d'emplois d'ici 2022), ainsi qu'un rééquilibrage de la présence française à l'étranger en fonction des priorités géostratégiques.

- Il est à noter que pour la première fois depuis 2001, la sécurité sociale présenterait en 2019 un budget excédentaire (700 millions d'euros).

En quelques chiffres :

- **Taux de chômage** : 9,1% en 2017 → 8,8% en 2018 → 8,7% en 2019
- **Taux d'épargne des ménages** : 14,2% en 2017 → 14% en 2018 → 14,2% en 2019
- **Déficit public** : 2,6% en 2017 → 2,5% en 2018 → 2,8 à 3% en 2019
- **Inflation** : 1,1% en 2017 → 1,8% en 2018 → 1,4% en 2019

FLI 2019 : ce qui change pour les communes

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** du bloc communal reste stable par rapport à l'année précédente avec 27 M€, ce qui n'empêchera pas cette année encore certaines communes de subir des baisses en fonction des critères de répartition.
- **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : une garantie de sortie de la DSR « cible » est créée en faveur des communes rurales (étalement sur 3 ans) ;
- **Renforcement de la péréquation** : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions € ;
- **Dotation d'intercommunalité (FPIC)** : un nouveau critère de répartition (le revenu par habitant) est ajouté aux critères existants. Le montant global de la dotation est augmenté de 30 millions € ;
- **Soutien à l'investissement communal** : 1,8 M€ à la DETR (équipement des territoires ruraux), la DSIL (soutien à l'investissement local) et la DPV (politique de la ville) ;

1-3 L'environnement socio-économique local

L'environnement local peut d'abord être analysé au niveau du territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence, qui est la 2^{ème} métropole de France :

- 1^{er} pôle économique du sud de la France ;
- 1^{er} port de France, 5^{ème} port d'Europe ;
- 4 millions de m² d'immobilier d'entreprises ;
- 1^{er} pôle de recherche français en mécanique-énergétique et sciences de l'ingénieur ;
- 2^{ème} aéroport de fret de province.

Le développement économique et l'emploi : principaux défis

Riche de 735 000 emplois, la métropole (MAPM) est la troisième contributrice au PIB national. La création d'emplois sur le territoire a augmenté de 4,3% par an entre 2007 et 2012, principalement dans le secteur tertiaire marchand et la construction.

Toutefois, si le taux de chômage a diminué ces dernières années, il demeure élevé (12,5% en 2013, contre 10,5% en moyenne nationale), en particulier chez les jeunes (29% des 15-24 ans).

Ce taux entre en résonnance avec le faible niveau de qualification constaté, notamment chez les jeunes : 45% des actifs n'ont pas le baccalauréat. On compte seulement 6,2% d'étudiants de l'enseignement supérieur contre 9 à 14% dans les autres grandes métropoles.

La mobilité : une priorité

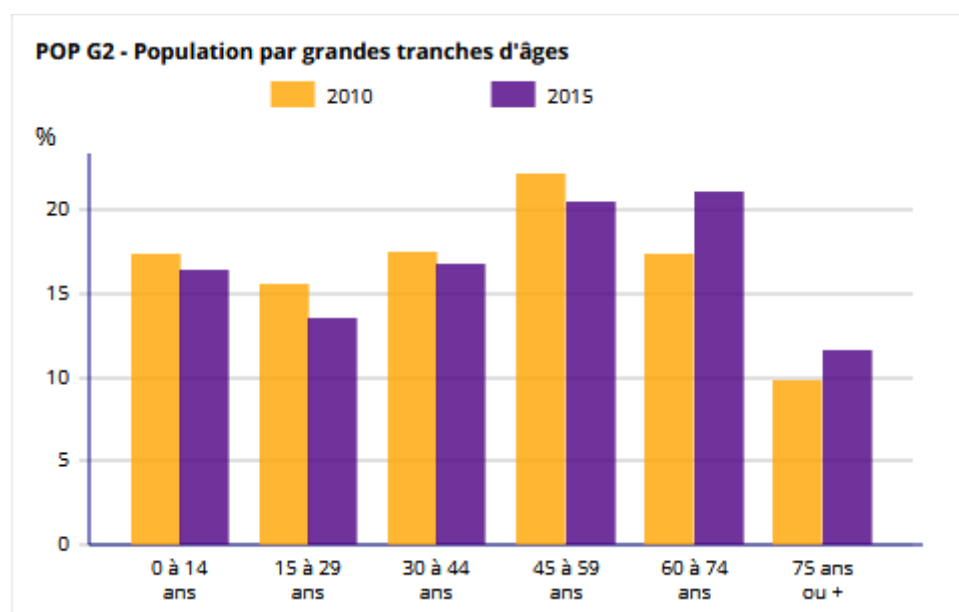
Le renchérissement des coûts de transport et la baisse de la vitesse autorisée pénalisent les salariés travaillant en périphéries urbaines.

L'Agenda Mobilité mis en place par la métropole a justement vocation à répondre à cette problématique en améliorant l'accès aux transports collectifs et en résorbant le déficit d'infrastructures : lignes Premium métropolitaines et locales, offre ferroviaire modernisée, gare souterraine St Charles, etc.

11 milliards d'euros sont prévus pour financer ces actions dans le domaine du transport (80% du coût total) et de la voirie (20%).

Les dernières données statistiques de l'INSEE concernant Carnoux-en-Provence datent du Recensement de 2015, et permettent de mieux analyser l'environnement socio-économique de la commune ainsi que son évolution :

- **Population :**



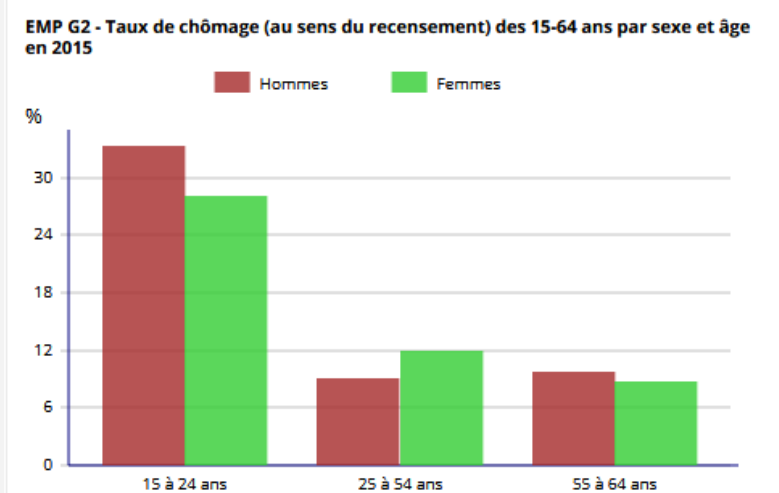
POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2015	%	2010	%
Ensemble	5 492	100,0	5 684	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	243	4,4	218	3,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	606	11,0	630	11,1
Professions intermédiaires	783	14,3	820	14,4
Employés	920	16,7	991	17,4
Ouvriers	339	6,2	502	8,8
Retraités	1 889	34,4	1 621	28,5
Autres personnes sans activité professionnelle	713	13,0	901	15,9

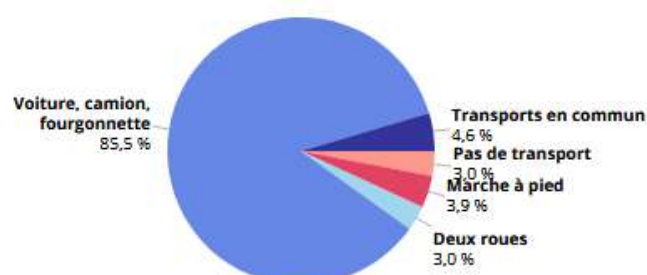
- **Emploi :**

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2015	2010
Nombre de chômeurs	335	330
Taux de chômage en %	11,9	10,6
Taux de chômage des hommes en %	11,4	8,5
Taux de chômage des femmes en %	12,5	12,8
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,8	58,7

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2015

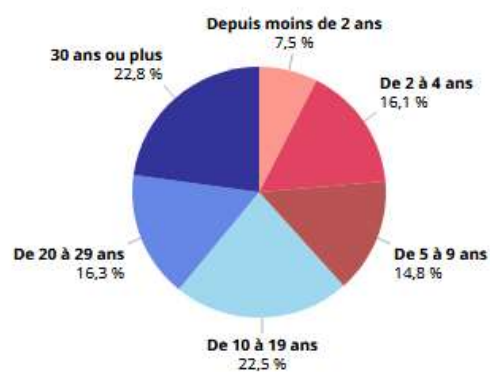
- **Mobilité :**

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015**ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015**

- **Logement :**

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2015	%	2010	%
Ensemble	3 149	100,0	3 019	100,0
Résidences principales	2 827	89,8	2 776	92,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	172	5,5	145	4,8
Logements vacants	149	4,7	97	3,2
<i>Maisons</i>	<i>1 822</i>	<i>57,9</i>	<i>1 760</i>	<i>58,3</i>
<i>Appartements</i>	<i>1 299</i>	<i>41,3</i>	<i>1 195</i>	<i>39,6</i>

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2015**LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2015**

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

2- Orientations budgétaires 2019 pour Carnoux-en-Provence

2-1 Les recettes de fonctionnement

2-1-1 Evolution de la fiscalité directe

Il sera proposé au Conseil que les taux d'imposition de la commune restent encore stables cette année.

Cependant, même à taux d'imposition et à base constants, la revalorisation annuelle des valeurs locatives aura un impact positif sur les recettes fiscales.

En effet, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives – autrement dit des bases d'imposition – relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles, mais est indexé sur l'inflation.

Ce coefficient de revalorisation forfaitaire pour l'année 2019 est de 1,022 soit +2,2%.

Il était de 1,2% en 2018.

En K€	2015	2016	2017	2018	2019
TAXE D'HABITATION*					
Base	9 699	9 898	9 889	10 007	10 228
Taux	17,55%	17,55%	17,55%	17,55%	17,55%
Produit	1 702	1 737	1 736	1 756	1 795
TAXE SUR FONCIER BATI					
Base	6 489	6 592	6 696	6 776	6 925
Taux	15,70%	15,70%	15,70%	15,70%	15,70%
Produit	1 019	1 035	1 051	1 064	1 087
Produit	9	9	6	6	6
PRODUIT TOTAL	2 730	2 781	2 793	2 826	2 888

(*) Depuis l'exercice 2018, l'Etat se substitue au contribuable local qui bénéficie d'une baisse de cette taxe sous conditions de ressources. Une partie de la taxe d'habitation est donc versée sous forme de dotation de compensation de l'Etat.

Pour 2018, la baisse de la taxe d'habitation pour les contribuables était de 30% (sous conditions de ressources), entièrement compensée par l'Etat.

Elle sera de 65% en 2019 et de 100% en 2020.

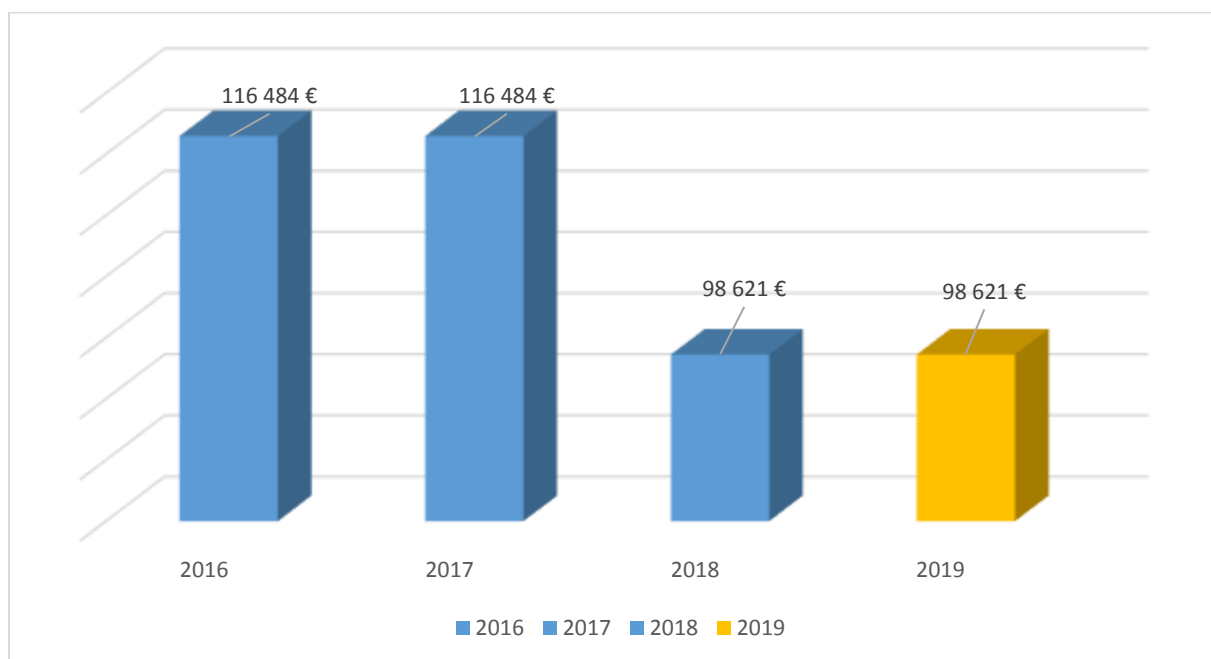
2-1-2 La fiscalité indirecte

• Attribution de compensation (AC)

L'AC est versée par la Métropole à la commune. Cette dotation, qui résulte des transferts de compétences et des transferts financiers afférents, est positive depuis l'intégration de la Dotation de Solidarité Communale (DSC) en 2016.

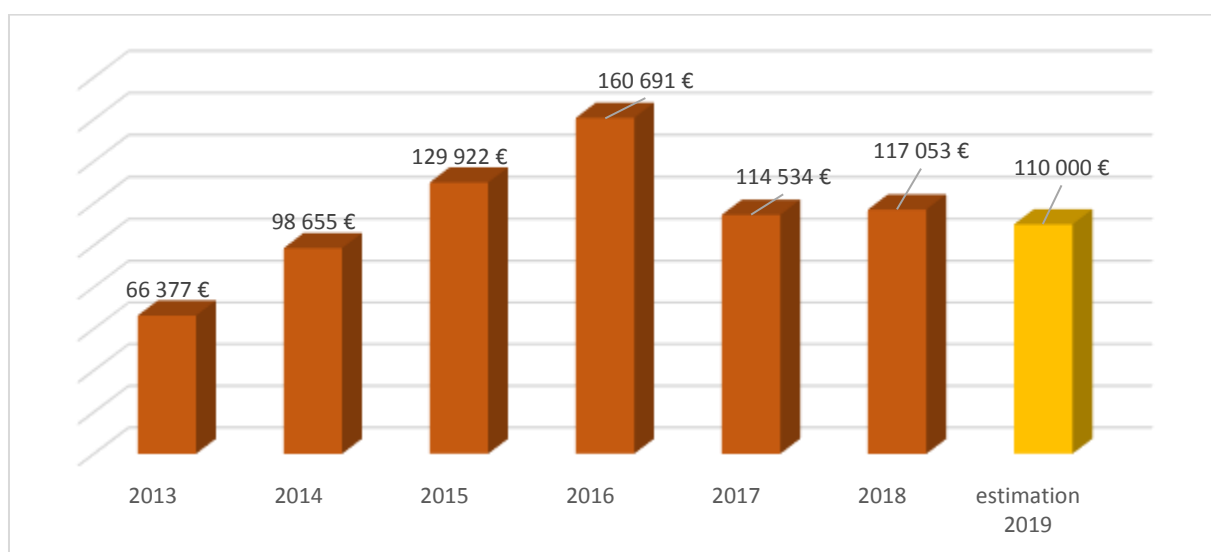
- Les nouvelles compétences transférées en 2017 ont réduit l'AC de 17 830 € (DECI : 14 751 €, PIDAF : 3 079 €).

La Métropole a confirmé l'AC 2019 pour Carnoux à 98 621 € (délibération du 13/12/2018).

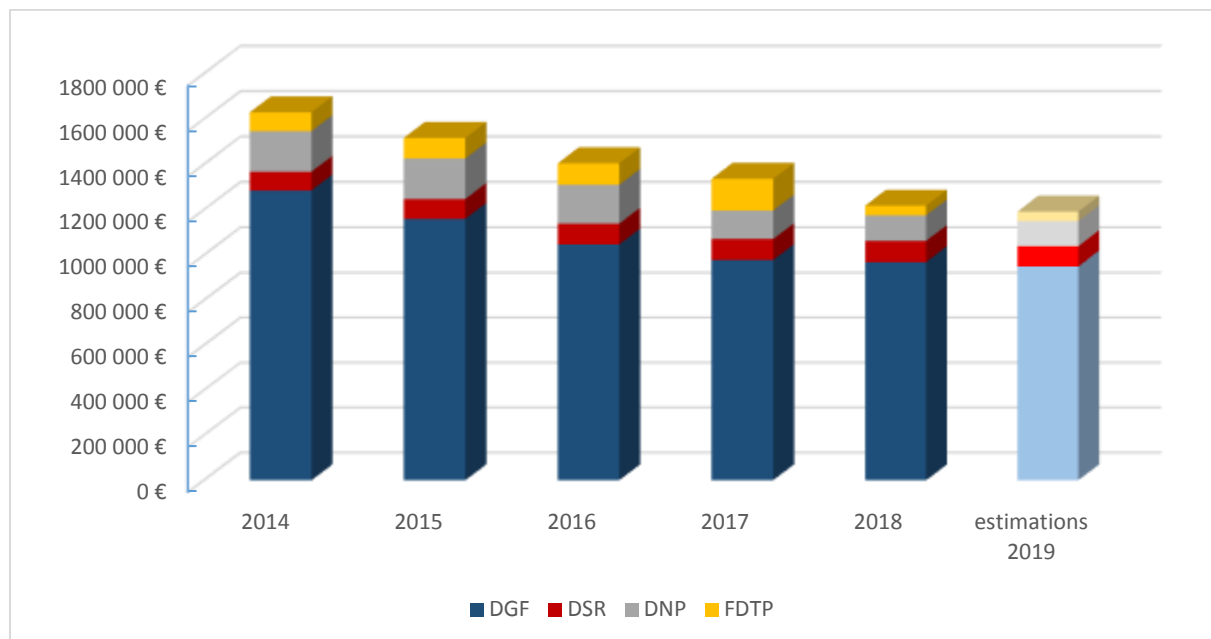


• Le fond de péréquation intercommunal (FPIC)

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.



2-1-3 Les ressources institutionnelles (dotations)



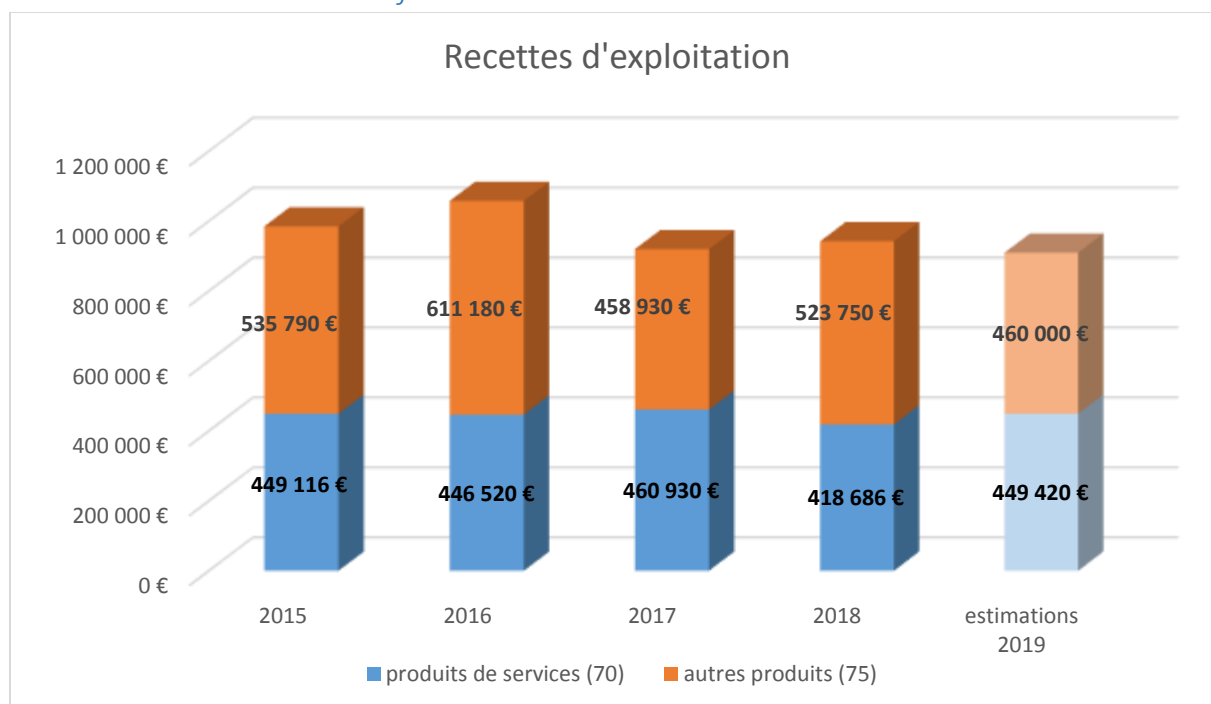
En €	2014	2015	2016	2017	2018	Estimations 2019
Dotation Globale Forfaitaire	1 285 336	1 160 673	1 047 837	978 847	969 451	950 000
Dotation de Solidarité Rurale	82 335	87 057	91 312	92 496	93 490	90 000
Dotation Nationale de Péréquation	179 083	178 655	171 523	125 268	112 741	110 000
Fonds départemental de la taxe professionnelle	83 044	90 388	94 443	140 163	42 592	42 000
TOTAL	1 629 798	1 668 421	1 405 115	1 336 774	1 218 274	1 180 000

Concernant le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle, le budget primitif 2018 prenait en compte une estimation raisonnable à hauteur de 120 000 € (140 000 € reçus en 2017).

Par suite d'un changement de critères de calcul – notamment la suppression de la dotation de garantie et du plafond d'éligibilité de 11 500 habitants – le montant attribué à la commune au titre de l'année 2018 est nettement inférieur aux prévisions.

Pour 2019, le montant devrait être stable, à la hauteur de celui voté par le Département en 2018, soit environ 40 000 €.

2-1-4 Les autres recettes de fonctionnement



Ces recettes concernent les chapitre 70 (produits de services, du domaine et ventes diverses) et 75 (autres produits de gestion courante).

En pratique, il s'agit des ventes de concessions du cimetière, des redevances d'occupation du domaine public (terrasses de café, marché), de l'encaissement des frais d'inscription à la restauration scolaire, aux activités périscolaires et au centre aéré (ACM), et de la perception de divers loyers et autres revenus locatifs.

- ⇒ La baisse des recettes d'exploitation constatée à partir de 2017 au chapitre 75 « autres produits », s'explique par la suppression des inscriptions correspondant aux nouvelles activités périscolaires (NAP). Une même baisse sera constatée du côté des Charges – notamment de personnel – relatives à l'organisation et l'encadrement des NAP.

2-2 Les dépenses de fonctionnement

Depuis de nombreuses années, les orientations retenues visent une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager des capacités d'autofinancement suffisantes, sans obérer les budgets futurs.

L'analyse des charges dans le temps ne se fait pas à périmètre constant : La mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2015, leur suppression en 2017, le changement de mode de gestion du service Enfance/jeunesse et du restaurant scolaire en 2015, celui du Centre Culturel en 2018, ont toujours un impact sur le budget communal, que ce soit en charges ou en recettes.

• Dépenses courantes de fonctionnement

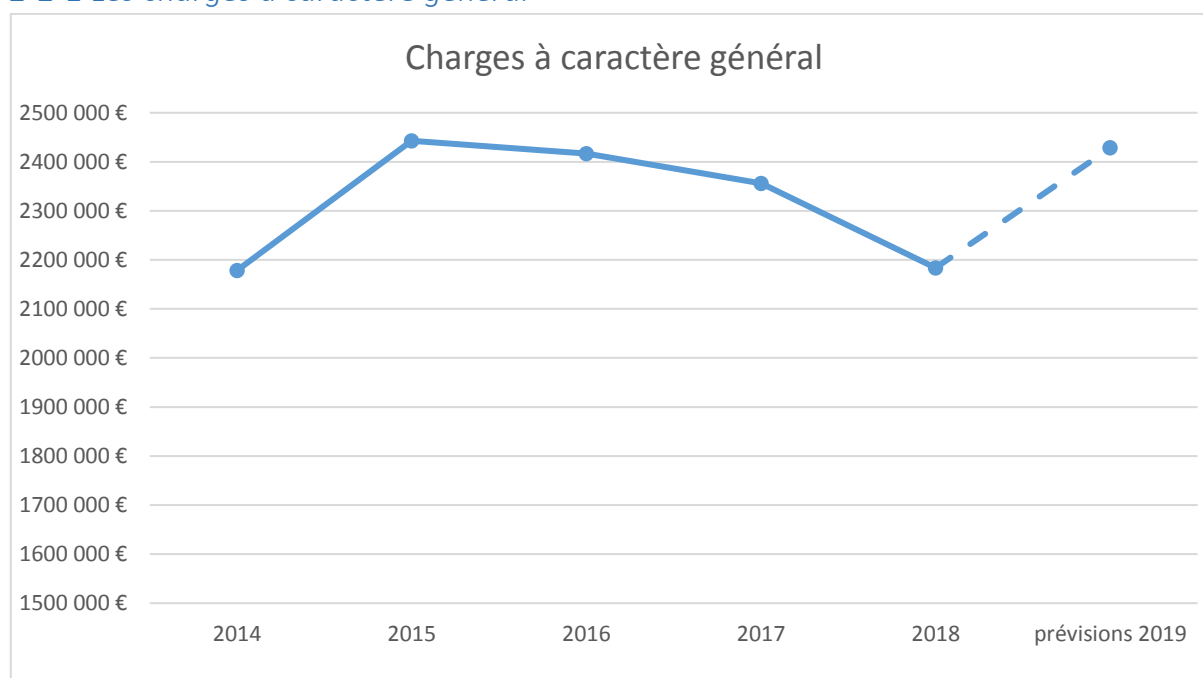
En €	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Prévisions 2 019
Charges de gestion*	5 067 826	5 366 180	5 260 604	5 210 245	4 782 777	5 225 100
Charges à caractère général	2 178 532	2 442 793	2 416 594	2 356 200	2 183 912	2 428 100
Charges de personnel	2 238 772	2 414 850	2 364 292	2 371 417	2 228 870	2 350 000
Subvention de fonctionnement	433 570	296 260	270 210	241 460	193 010	207 000
Autres charges de gestion	216 952	212 277	209 508	241 168	176 985	240 000
<i>Charges de personnel/ charges courantes</i>	<i>44%</i>	<i>45%</i>	<i>45%</i>	<i>46%</i>	<i>46,6%</i>	<i>42,7%</i>

* Chap. 11 + chap. 12 + chap. 65, hors charges exceptionnelles et dotations.

Le principe de prudence, lors de l'élaboration du budget, nécessite de ne pas sous-estimer les dépenses futures. L'enjeu est ensuite de maîtriser ces dépenses pour rester en-deçà des prévisions, ce qui est régulièrement le cas pour la commune depuis de nombreuses années.

Le détail par type de dépenses est donné ci-dessous :

2-2-1 Les charges à caractère général



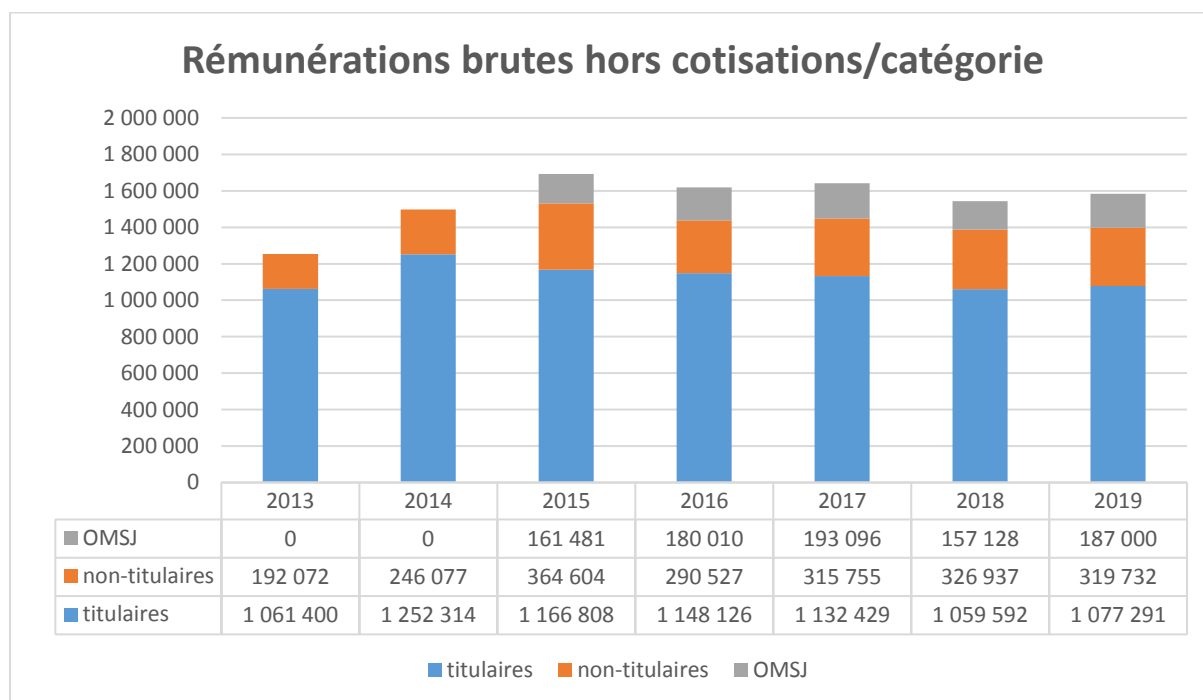
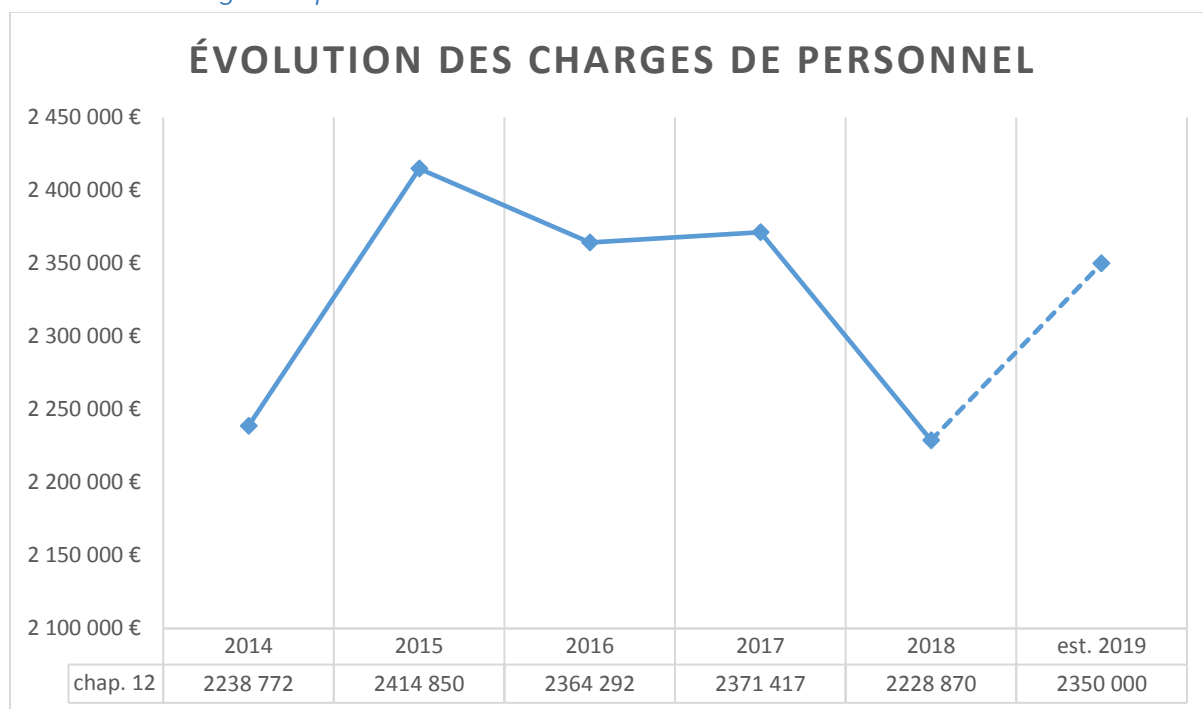
Les charges à caractère général se répartissent en Achats, Entretien et réparation, Services extérieurs, etc.

Pour 2019, les prévisions tiennent compte de certaines augmentations prévisibles (tarifs des énergies, etc.), et de certaines prestations ponctuelles :

- Elagage des arbres d'alignement : réalisé tous les trois ans ;
- Actes de contentieux (lié au contentieux avec certains prestataires du chantier HDV).

D'autres charges nouvelles se neutralisent avec les recettes correspondantes : les inscriptions au transport scolaire (recette) sont reversées à la métropole (charge estimée à 56 000 €). En 2018, ces inscriptions avaient été enregistrées directement par la métropole.

2-2-2 Les charges de personnel



Plusieurs phénomènes impactent chaque année la masse salariale, hors variations des effectifs :

- La mise en œuvre, depuis 2014, du PPCR (protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations) dans la fonction publique avec de nouvelles grilles indiciaires et un reclassement des agents sur de nouveaux indices.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : avancement d'échelon automatique, avancement de grade au choix, mais aussi remplacement d'un agent par un autre de grade et d'ancienneté différents (départ à la retraite, mutation, etc.).

- Le lissage de l'IFSE (indemnité de fonctions) par groupes d'emplois homogènes, donc en revalorisant certaines indemnités.

- **Evolution de l'effectif en « équivalent temps plein » (ETP)**

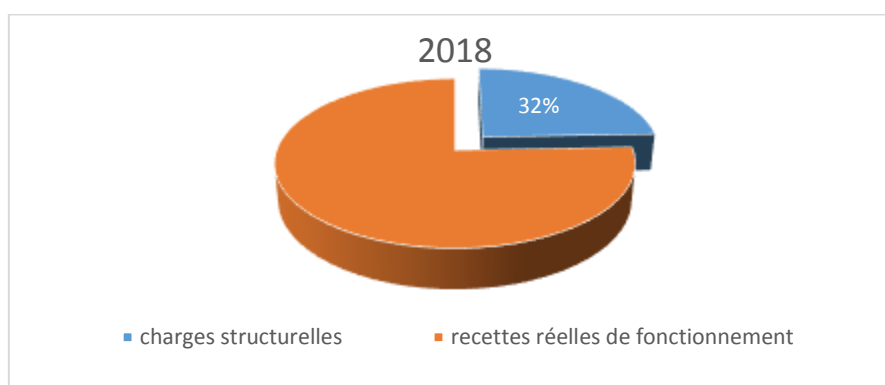
	2014	2015	2016	2017	2018
Titulaires	52	48	41	45	41
Non-titulaires	9,5	13,7	11,3	13,5	13
TOTAL	61,5	61,7	52,3	58,5	54

- **Ratio de rigidité des charges structurelles**

C'est le rapport entre les charges structurelles (masse salariale, intérêts de la dette) peu flexibles par nature, et les produits de fonctionnement. Ce ratio traduit les marges de manœuvre de la commune en termes de politique de gestion courante.

Le seuil d'alerte pour les communes de – 10 000 habitants est fixé à 58% pendant 2 ans.

En l'absence de frais financiers liés à la dette (nulle), et grâce à des dépenses de personnel inférieures à la moyenne des communes de même strate (en raison du choix d'externaliser certaines prestations ou services), le ratio de rigidité des charges structurelles de la commune de Carnoux-en-Provence pour 2018 est de 32% ; il est resté inférieur à 38% ces 5 dernières années.



2-2-3 Les subventions de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	Propositions 2019
CCAS	60 000 €	60 000 €	35 000 €	45 000 €	15 000 €	25 000 €
Caisse des écoles	28 000 €	31 100 €	30 000 €	21 000 €	28 000 €	32 000 €
Associations de droit privé	345 570 €*	205 160 €	205 210 €	205 460 €	150 010 €	150 000 €

(*) Jusqu'en 2014, l'OMSJ touchait une subvention de fonctionnement. A partir de 2015, il a été intégré aux structures municipales (association « in-house ») et n'est plus subventionné au titre des associations de droit privé.

En 2018, la commune a subventionné environ 40 associations, dont 2 pour des montants supérieurs à 23 000 € : Carnoux Football Club et Centre Culturel (jusqu'à mi-2018).

2-3 L'épargne de la collectivité

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement (-) Dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne nette = épargne brute (-) remboursements des emprunts en capital.

⇒ Pour la commune, la dette étant égale à zéro, l'épargne nette = l'épargne brute.

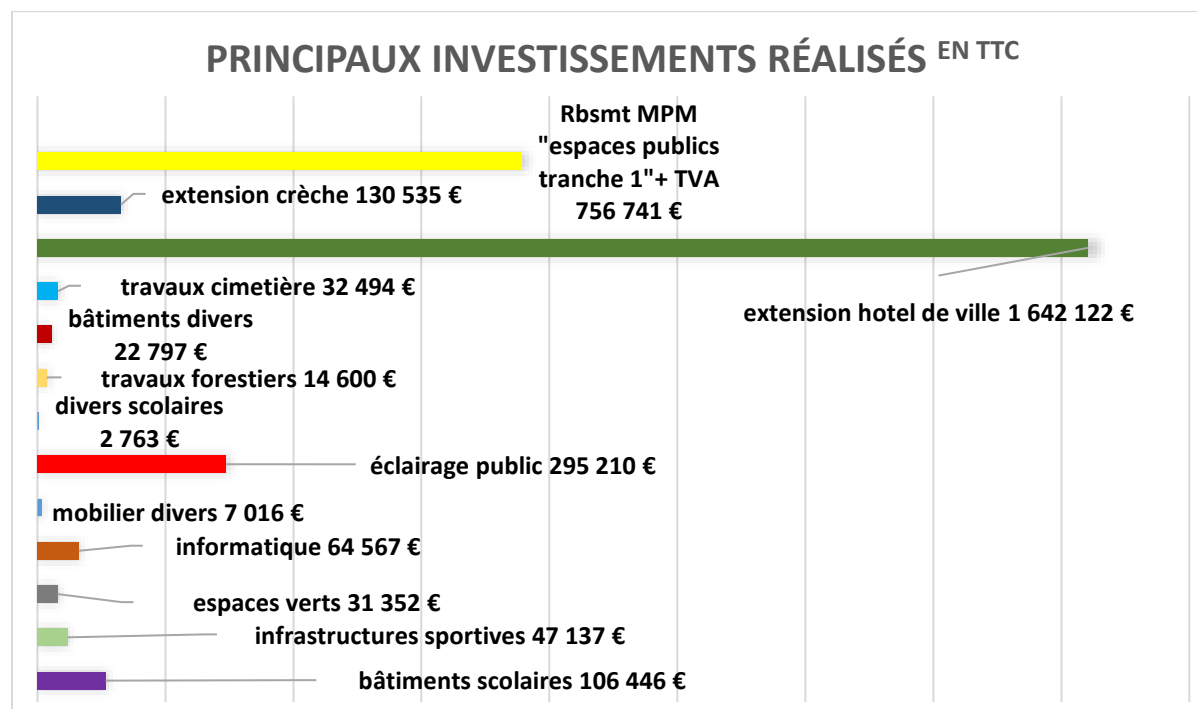
Le taux d'épargne nette constitue la **capacité d'autofinancement (CAF)** de la collectivité, c'est-à-dire sa capacité à autofinancer ses investissements.

Il est généralement admis qu'un ratio de 8 à 15% constitue une CAF confortable.

	2017	2018
Epargne nette	1 100 894 €	2 114 890 €
CAF	17,28 %	30,6 %*

(*) La recette exceptionnelle (vente de l'ancienne école St Augustin : 720 000 €) majore l'épargne nette de la commune de façon significative.

2-4 Les dépenses d'investissement réalisées en 2018



Pour un montant total investi de : **2 398 111 €**

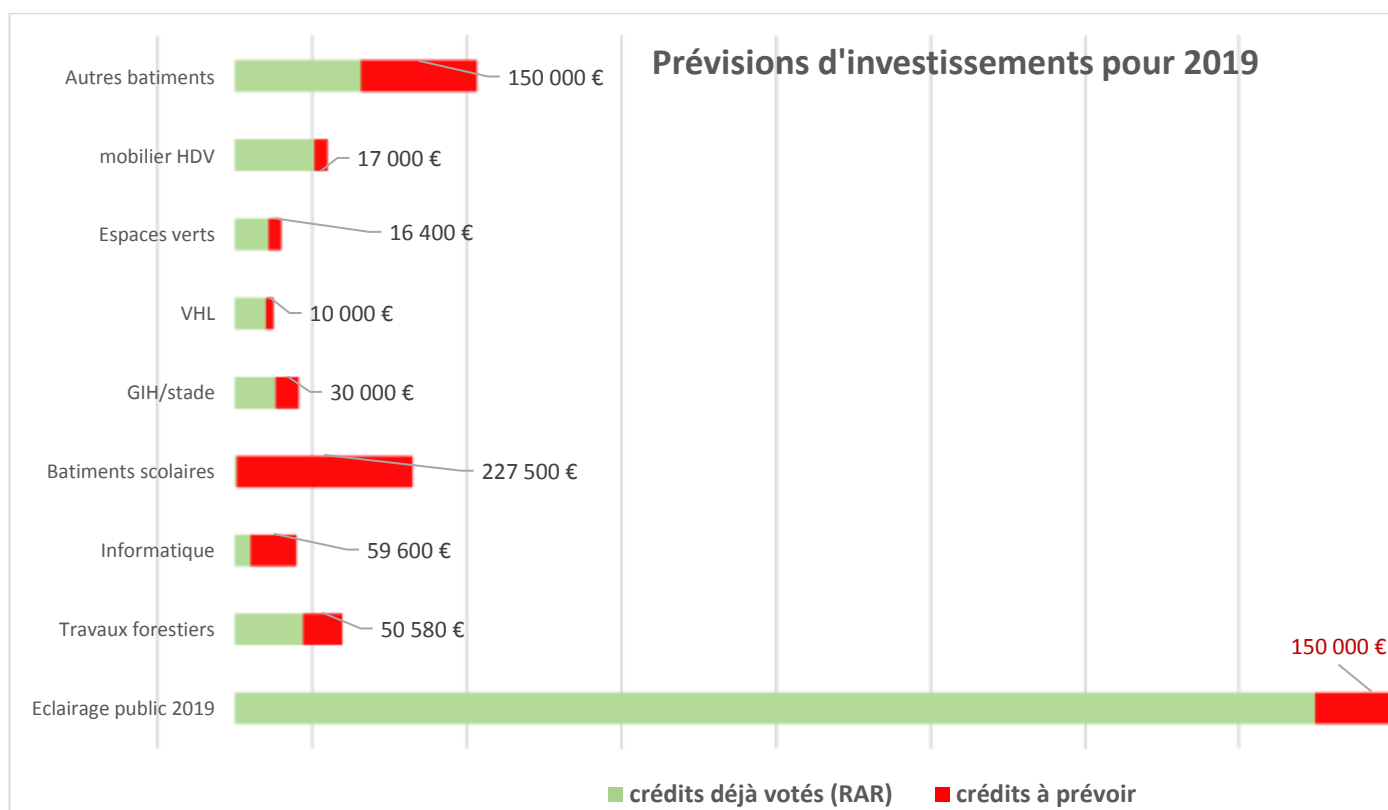
2-5 Le programme d'investissement à envisager en 2019

Plusieurs programmes déjà actés se poursuivront en 2019 ou seront reconduits :

- **Fin du programme « centre-ville »** avec :
 - La fin des travaux d'extension des locaux administratifs (1^{er} semestre 2019) ;
 - La réalisation de la 2^{ème} tranche (réhabilitation de l'hôtel de ville/1^{er} semestre 2020) ;
- **Enfouissement des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public :**
 Fin de la tranche 2018 : Jean Bart, Anguilla.
 Tranche 2019 : secteurs Rimbaud, Verlaine, Lauriers roses.
- **Travaux forestiers :** actions forestières sur le patrimoine communal bénéficiant du Régime Forestier (secteurs Mont Fleuri, entrée de ville côté Aubagne, débroussaillage des délaissées communales).
- **Plan de renouvellement du parc informatique :**
 Plan quinquennal : parc scolaire, administratif, vidéosurveillance.
- **Espaces verts :**
 Fin de la rénovation du rond-point des Barles (janvier-février 2019).
- **Equipement mobilier du nouvel Hôtel de ville :**
 Première tranche : équipement de l'extension (2^{ème} trimestre 2019).

D'autres programmes sont prévus pour l'année 2019 :

- **Rénovation des bâtiments scolaires :**
 - Création d'un passage entre Mixte 1 et Mixte 2 ;
 - Rénovation des toilettes Mixte 2 ;
 - Travaux sur dalle Maternelle 1 + réseaux AEP et EU.
- **Stade/ gymnase Heinrich :**
 - Rénovation façade maison du gardien ;
 - Reprise du pelousé ;
 - Rénovation de l'éclairage du gymnase (LED).
- **Parc roulant :**
 - Remplacement d'un VHL utilitaire des STM ;
 - Remplacement du tracteur pour l'entretien du stade (25 ans d'âge).
- **Travaux divers sur bâtiments publics :**
 - STM : portail d'entrée, aménagements extérieurs, raccordement EU ;
 - Médiathèque : rénovation des couvertines + nettoyage façades ;
 - ARTEA : nettoyage façades ;
 - Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public (norme PMR).



- **Chantier de l'Hôtel de Ville :**

Les crédits votés les années précédentes devraient être suffisants pour terminer les travaux. Sur 2019, les crédits restants s'élèvent à 3 600 000 €.

La relance d'un appel d'offre à la suite du règlement judiciaire du gros œuvre, suivant le résultat, pourrait alourdir le coût. Si besoin, des crédits supplémentaires pourraient être inscrits sur le budget 2020.

2-6 Le financement des dépenses d'investissement

La commune n'a pas de dette et il n'est pas prévu d'emprunt à l'horizon 2020.

Le financement des investissements provient de l'autofinancement cumulé ces dernières années, des subventions obtenues essentiellement du Conseil Départemental et du reversement par l'Etat du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

Pour 2019 :

Reversement du résultat net 2018 à la section investissement :	726 848 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes pour 2019 (subventions) :	2 238 273 €
Reversement FCTVA* :	393 656 €
Dotations aux amortissements :	175 896 €

(*) Le FCTVA est reversé par l'Etat (service de la Préfecture) à partir des dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice précédent. Le taux de compensation est fixé par l'article 1615-6 du CGCT à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles.